

Pourquoi la facture d'électricité de 20 millions de foyers va augmenter en août

Guillaume Bietry avec AFP

● Mauvaise nouvelle pour le portefeuille des vacanciers. Jeudi, le gouvernement a donné son feu vert à une augmentation moyenne de 2,5 % des tarifs réglementés de l'électricité au 1^{er} août, suivant ainsi les recommandations du régulateur du secteur. Selon la Commission de régulation de l'énergie, cette hausse entraîne « une augmentation nette de la facture d'environ 26 euros TTC par an ». « Pour une consommation

moyenne de 4,5 MWh par an, la facture TTC passe donc de 1 046 à 1 072 euros », ajoute la Commission de régulation.

Ce mouvement concerne les 19,37 millions de foyers qui avaient souscrit un contrat aux tarifs réglementés (le tarif bleu d'EDF, par exemple) à la fin mars, en France métropolitaine. Encadrés, ces tarifs sont préservés des fortes variations (à la hausse comme à la baisse) du marché de l'électricité, contrairement aux tarifs dits « de marché ».

Financement des réseaux

Dans sa délibération, la Commission de régulation justifie la hausse des tarifs réglementés par l'augmentation de l'une de ses composantes, le tarif d'utilisation des réseaux publics d'électricité, au 1^{er} août. Ce « Turpe » est clé pour le système : il contribue à financer l'entretien, la modernisation et le développement d'infrastructures amenées à se déployer et à être très sollicitées dans le cadre de l'électrification des usages voulue par l'exécutif. Dans un

message à l'AFP, le ministère chargé de l'Énergie a repris à son compte ces explications. La hausse des tarifs réglementés « doit notamment permettre d'investir dans le maintien de capacités de production pour la saison hivernale et l'entretien de nos réseaux publics d'électricité », écrit le ministère. Il ajoute que « cette hausse épouse, par ailleurs, l'inflation en France, en hausse, à 2,4 % sur un an en mai, selon l'Insee ». Électrifier, oui, mais pas à n'importe quel prix.